



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : 17-04-24

**CONVENTION AVEC
L'ÉTAT POUR
L'AMÉNAGEMENT,
L'ENTRETIEN ET LA
GESTION DE
L'AÉRODROME DE LA
TRANCHE SUR MER**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 Avril 2024

PRÉSENTS :

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1^{er} adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2^{ème} adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3^{ème} adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4^{ème} adjoint - M. Philippe BRULON, 5^{ème} adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Jean-Jacques LEJEUNE, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Christelle CHARRIER, M. Gérard THIBAUD, Mme RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à M. Serge KUBRYK ;

Mme Alexandra DERVIN donne pouvoir à Mme Béatrice PIERRE ;

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER.

ABSENTS :

M. Jacques FLATIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. KUBRYK

Depuis sa création en 1986, l'aérodrome a le statut d'aérodrome privé ; ce qui implique que seuls les aéronefs qui y sont basés peuvent l'utiliser.

Par convention en date du 17 avril 1989, la commune a mis à disposition de l'association Aéroclub de La Tranche sur Mer, les terrains formant l'Aérodrome ; et lui en a confié la gestion afin qu'elle puisse exercer l'ensemble de ses activités statutaires aéronautiques.

Cette convention a régulièrement été réactualisée jusqu'à sa résiliation au 31 décembre 2021. Dans l'intervalle et par délibération du 9 septembre 2021, le Conseil Municipal a choisi de donner un nouvel élan à l'aérodrome de la Tranche sur Mer en décidant de faire évoluer son statut en l'ouvrant à la circulation aérienne publique à usage restreint. Dans ce cadre, la commune exercera la pleine et entière gestion de cet équipement.

Des démarches ont donc été effectuées auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour obtenir le statut d'aérodrome à usage restreint, permettant ainsi à des aéronefs de l'extérieur de pouvoir utiliser l'aérodrome en ayant préalablement obtenu une autorisation de la DGAC.

Ce dossier arrive maintenant en fin d'instruction et devrait déboucher prochainement sur la production d'un arrêté ministériel d'autorisation de création de l'aérodrome à usage restreint.

Dans l'attente de cet arrêté, les services de la DGAC sollicitent la commune pour la signature d'une convention relative aux conditions d'aménagement, d'entretien et de gestion de l'aérodrome. Contrairement au dossier mentionné ci-dessus qui concerne les aspects techniques permettant l'ouverture de l'aérodrome, cette convention traite de la phase opérationnelle et détaille le rôle respectif de la commune et l'Etat dans l'exploitation et le fonctionnement quotidien de l'équipement.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de conclure cette convention avec l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de passer une convention pour l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aérodrome de la Tranche sur Mer ;
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Affiché le 15/04/2024.

Le Maire,

Signé et
Kubryk
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de La Tranche sur
Mer



Le secrétaire de séance,

Dominique RATHOUIN LALEMENT

